BLESSÉ PAR ARME À FEU Agence Pôle emploi 333 Av. V. HUGO - VALENCE

RETEX SAP GSO-DEP N°74

Contexte opérationnel

Le jeudi 28 janvier 2021 à 08h57, les secours sont engagés pour une « SUV – Hémorragie sévère- Plaie par arme (à feu, blanche) » au site Pôle emploi 333 avenue Victor HUGO à Valence. Sur le ticket de départ les mentions suivantes sont précisées « femme touchée au ventre par arme à feu». Un massage cardiaque est engagé par un témoin sur place sous les conseils téléphoniques d'un opérateur du CTA 26. À l'alerte la présence ou l'absence









Moyens engagés au départ





Situation à l'arrivée

- Agression par arme à feu d'une employée Pôle emploi au niveau du rdc du bâtiment
- Une victime femme adulte touchée au thorax par balle en ACR
- RCP en cours par des témoins
- Le tireur a pris la fuite a bord d'un véhicule avant l'arrivée des secours
- Le secteur est sécurisé par les forces de l'ordre

Premières actions engagées

Actions engagées par le CTA CODIS :

- le départ est immédiatement complété avec 1 VSAV + VLHR + LOT EPIB + CDG à hauteur de la réponse opérationnelle prévue pour une intervention avec menace persistante,
- transfert très rapide du requérant au CIC 26 après avoir pris les éléments essentiels pour le déclenchement des secours,
- Information de la chaîne de commandement et des autorités municipales et préfectorales,
- compte rendu immédiat verbal au COZ,
- activation du CODIS renforcé avec le chef OPS qui fait fonction de CDSA le temps que celui d'astreinte rejoigne le CODIS.

Actions engagées par le chef de groupe :

- prise de contact avec les effectifs de police pour s'assurer de la sécurisation du site,
- fait prendre le relais sur la RCP en cours par les effectifs SP en appui du SMUR arrivé sur les lieux.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

des services opérationnels

service doctrine, évaluation, prospectives opérationnelles

Situation opérationnelle

Pendant que les secours sont en action sur le site Pôle emploi, le CTA reçoit à 9h18 un appel qui signale des coups de feu sur la commune de Guilherand-Granges (07) sans pouvoir les situer, l'information est immédiatement partagée avec le CODIS 07 et le CIC 26.



À 9h27 le CIC 26 demande au CODIS 26 d'engager des secours pour un accident de circulation faisant suite à une interpellation sur le pont Frédéric Mistral à Valence. Les secours engagés sont 2 VSAV - VSEC - CDG . Ils se présentent à 9h30 et prennent en charge 3 policiers nationaux de Valence légèrement blessés.





Dans le même temps, le CODIS 26 est informé par le SAMU 26 et le CODIS 07, d'une intervention pour agression par arme à feu dans les locaux de l'entreprise FAUN Environnement sur la commune de Guilherand-Granges (07). L'agresseur présumé (Pôle emploi et FAUN) conducteur d'un des 2 VL accidentés pont Frédéric Mistral a été interpellé puis transféré au commissariat de Valence avant l'arrivée sur les lieux des secours.

À l'arrivée sur les lieux (Pôle emploi) du chef de colonne centre la situation est la suivante à 10h08 :

- victime toujours en ACR en cours de RCP,
- la victime a été touchée au thorax droit (plaie traversante),
- plusieurs coups de feu tirés par l'agresseur,
- 29 employés recensés catégorisés impliqués regroupés dans une salle du site,
- le CDC déclenche le dénombrement SINUS (saisie par le CDG Valence 1^{er} COS),
- demande l'engagement de l'unité de soutien psychologique.

Le préfet de département avec son directeur de cabinet sont sur les lieux ainsi que le chef de site départemental et l'officier supérieur de direction.





Rapidement le procureur de la république de Valence ainsi que le maire de valence se rendent sur les lieux, de nombreux médias locaux et nationaux sont présents.

Malgré toutes les actions de réanimation entreprises la victime est déclarée DCD à 11h32. Le dénombrement SINUS cible est réalisé (31 victimes : 1 DCD + 30 impliqués), la CUMP 26 déclenchée par la SAMU 26 prend le relais des secours à son arrivée à 12h09.

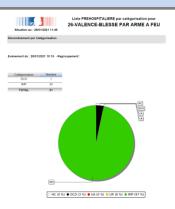


Groupement

des
services opérationnels

service doctrine, évaluation, prospectives opérationnelles

RETOUR D'EXPERIENC





L'ensemble des intervenants SP des sites Pôle emploi et pont Frédéric Mistral sont conviés à un defusing à chaud au CSP Valence à 14h00 animé par le médecin-chef départemental adjoint et une Infirmière de sapeur-pompier. Mme la ministre du travail se rendra sur les lieux en début d'après-midi.

FOCUS sur le defusing

Dès les 1ères heures qui suivent l'évènement (de préférence avant le coucher) et jusqu'à 24h.

Le defusing vient du terme anglo-saxon qui se traduit généralement par « déchoquage » ou « désamorçage ». C'est une intervention médico-psychologique d'urgence pour des personnes qui ont été confrontées à un évènement traumatique. Cette approche thérapeutique est assez souple. Les entretiens sont généralement de courte durée, en individuel ou par petits groupes, sur les lieux ou à proximité de l'évènement. Un traitement médical peut-être associé au besoin. Il est réalisé par les CUMP (cellule d'urgence médico-psychologique) pour les civils. Le soutien psychologique immédiat est aussi l'occasion d'informer le sujet et parfois son entourage, sur les symptômes susceptibles de survenir, de l'orienter vers un accompagnement social et juridique, et enfin d'évoquer avec lui l'intérêt d'un suivi spécialisé à plus ou moins long terme. Pour les pompiers, qui travaillent en équipe lors de leurs missions, l'approche est adaptée.

----- Principes -----

Il s'agit de la verbalisation immédiate des émotions, par un groupe ou une personne ayant vécu un évènement traumatique. Elle doit être non intrusive, c'est à dire que le vécu de l'événement doit être rapporté par le sujet de manière totalement volontaire : « avez-vous envie d'en parler ? ». L'attitude doit être celle de l'empathie. Le defusing est une intervention psychologique « semi-directive » dans le sens où l'on s'éloigne de la neutralité bienveillante. Le psycho-traumatisme induit des modifications biologiques cérébrales immédiates, qui vont amener des conséquences comportementales après un délai (un ou deux mois). Il faut donc apaiser par la parole, mais parfois, un traitement médical est nécessaire.

----- Objectifs -----

- > inciter le sujet à verbaliser son expérience vécue de l'événement;
- réduire les symptômes cliniques en favorisant la décharge émotionnelle pour permettre à l'individu d'intégrer l'événement dans son histoire ;
- prévenir le trouble de stress post-traumatique (TSPT) et repérer les personnes en état de stress dépassé. Traiter médicalement ces derniers.

----- Particularités -----

- une prise en charge précoce peut réduire de façon significative la persistance des symptômes de TSPT;
- ➤ l'attitude de l'intervenant est essentielle : nécessité d'être actif, d'aller au-devant des victimes avec une attitude contenante et d'accueil ;
- détresse psychologique et excès émotionnel majeur : nécessité d'être «contenant» et de ne pas se laisser « contaminer » par la détresse de l'autre ;
- > un defusing n'est pas une fin en soi. Il est nécessaire d'informer les personnes des possibilités de soins ultérieurs (débriefing) ou d'orienter très rapidement une personne en difficulté vers des soins spécialisés ;
- aucun travail psychologique n'est possible avec une personne en stress dépassé, un traitement médical est indiqué dans ce cas.

Pour les sapeurs-pompiers, la prévention a aussi lieu en amont lors de leur formation, en leur expliquant ce qu'est le TSPT, qu'ils sont plus exposés que les « civils » à ce risque et qu'une équipe est là pour les prendre en charge. Le plus difficile est de prendre conscience de la nécessité de faire appel au soutien psychologique après une intervention.

« Si vous vous posez la question, c'est qu'il y en a besoin! »

TOUR D



des services opérationnels

service doctrine, évaluation, prospectives **opérationnelles**

EXPÉRIENCE

ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

- Adresse peu visible depuis l'Avenue Victor Hugo
- Incompréhension du 1^{er} VSAV qui savait que l'agresseur était parti alors que CDG en transit ne le sachant pas donnait la consigne de ne pas s'engager pour raison de sécurité
- Ressenti « d'impuissance » dans la prise en charge des impliqués vis-à-vis de leur détresse
- Incertitude du VSAV qui intervenait pont Frédéric MISTRAL sur le niveau de menace sur ce site
- Les usagers de pôle emploi n'ont pas été dénombrés avec SINUS car partis avant l'arrivée des secours
- La conduite de l'opération de secours et de dénombrement n'a pas été faite en prenant en compte la préservation des traces et indices de la scène

ÉLÉMENTS FAVORABLES

- Menace persistante rapidement écartée + zone rapidement sécurisée par les forces de sécurité intérieure
- moyens complémentaires engagés cf. menace persistante ont permis de gérer sereinement la RCP et le dénombrement SINUS en parallèle
- Bonne qualité de communication entre les intervenants pendant et après l'évènement
- Le CDG dédié à la saisie SINUS et le chef de colonne COS
- Cinétique « lente » pour la saisie SINUS (pas d'évac. de victimes)
- Le dénombrement des impliqués avec SINUS a permis de créer un 1er lien pour leur prise en charge
- Les rappels sur SINUS en FMPA TOP GOC pour les CDC et
- Le defusing réalisé après l'évènement avec les intervenants des 2 sites drômois

CE OU'IL FAUT RETENIR

- Dans des contextes opérationnels avec des armes à feu, l'enjeu du COS est de concilier l'efficacité des secours et l'engagement en sécurité
- ➤ Une des priorité du COS est d'identifier le responsable des forces de l'ordre sur les lieux (COPG) afin de s'assurer de la sécurisation ou non de la ZI
- Exigence de remontée d'information rapide vers les autorités nécessite des messages de compte rendu rapides et consolidés de la part des différents COS notamment sur le bilan de victimes (nombre et origine)
- ➤ Ne pas attendre d'avoir toutes le fiches intermédiaires renseignées pour commencer la saisie ArcSINUS
- ▶ Valider au plus tôt le mot de passe de la tablette SINUS pour ne plus avoir à le faire pendant toute les opérations de
- Nécessité de dissocier les fonctions COS et saisie SINUS
- Si l'on s'interroge sur la pertinence d'activer un soutien psychologique (defusing) c'est qu'il y en a besoin
- ▶ Penser à prendre en compte la préservation des traces et indices dans l'organisation d'une intervention à « caractère criminel »





NDO 07 dénombrement de victimes



NDO 01 Tuerie de masse



NDE 09 LOT EPIB



NS 2017-04 Unité de soutien psychologique



Prise en charge de victimes de traumatismes pénétrants

